

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 14 janvier 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 janvier 2025, s’est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire- Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

Le procès-verbal de la séance de décembre sera présenté en février 2025.

- CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE POUR LA SANTE EN MILIEU DU TRAVAIL

Le Centre de Gestion de l’Indre a fait part de la résiliation par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la convention qui les liait pour la mise en œuvre du suivi médical règlementaire des agents de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2025. Les agents de la commune de Sacierges Saint Martin étaient auparavant suivis par les services de la MSA.

L’Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail 36 (AISMT) propose la prise en charge du suivi médical des agents ; le maire présente le projet de convention pour adhérer aux services de l’AISMT.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise le maire à signer la convention avec l’Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail qui permettra d’assurer le suivi médical des agents de la commune Sacierges Saint Martin.

- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2024.

Le maire annonce au conseil municipal qu’il faut effectuer une décision modificative au budget principal 2024, par virement de crédits, afin de régulariser le reversement du FNGIR sur l’exercice 2024. Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la décision modificative suivante :

- article 739221 : + 500 euros (dépense de fonctionnement)
- article 618 : - 500 euros (dépense de fonctionnement).

- FAR VOIRIE 2025

Le maire présente le programme Voirie 2025. Après examen de ce dossier, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents,

- Charge le maire de solliciter le Département pour 2 parts de FAR Voirie
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	FAR 2 parts	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC
VOIRIE	30 000,00 €	13 400,00 €		6 000,00 €	36 000,00 €
					- €
					- €
TOTAL	30 000,00 €	13 400,00 €	16 600,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
		44,67%	55,33%		36 000,00 €

- **QUESTIONS DIVERSES**

Recensement de la population : le recensement débute le jeudi 16 janvier ; il prendra fin le 17 février. L'agent recenseur a participé à la 1^{ère} session de formation et il reste une demi-journée de formation avant de distribuer les fiches de recensement (codes d'accès) à chaque foyer. Cette année, la commune a été tirée au sort pour répondre à l'enquête famille : seules les femmes majeures sont concernées.

Travaux :

- Logement 5 Rue d'En Bas : les travaux ont commencé. Les menuiseries sont changées et le plombier devrait intervenir très prochainement.
- Gîte communal : le chauffe-eau est remplacé ; les portes seront bientôt changées. Le projet de réaménagement de la cuisine devrait se réaliser rapidement.

Repas des aînés : environ 65 personnes prendront part au repas ; 25 personnes (de plus de 80 ans) recevront un colis de produits locaux.

Fin de séance : 21h30 -